



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE
MAINTENANCE DU PROGICIEL CENTRAL PARC**

**DÉCISION N° AU-19-014
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel Central Parc ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société AS-TECH de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Central Parc ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AS-TECH – 1280 avenue des platanes – Future Building II 34970 BOIRARGUES-LATTES représentée par son Président Monsieur Laurent FIGIEL, un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Central Parc ;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 2891,07 euros HT (deux mille huit cent quatre vingt onze euros et sept centimes)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190109-Imc1H5948H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019 Date de Publication : 09/01/2019
